



FAQs Remise flyers DépendAntalgie en pharmacie - Prévention des usages inappropriés d'antalgiques opioïdes

1. **Où placer les flyers DépendAntalgie** dans ma pharmacie afin de pouvoir les distribuer au plus grand nombre de patient.e.s ?

Les pharmacies qui remettent le plus de flyers les gardent **sur le comptoir**, pour y penser lors de chaque vente d'opioïde antalgique.

2. Comment **faciliter la remise** de flyers DépendAntalgie aux patient.e.s et maximiser le rôle de prévention de la pharmacie ?

- Mettre au point avec l'équipe un **système de remise** de flyers,
- **Créer un article** « remise de flyer » au fichier pour avoir un suivi de quel.le patient.e a été informé.e,
- **Dédier une semaine ou un mois** à la remise des flyers ; renouveler à échéance régulière,
- Relancer la distribution par un **rappel à l'équipe**,
- **Ne pas se laisser décourager** par certain.e.s patient.e.s qui ne souhaitent pas recevoir plus d'information car ils.elles connaissent déjà bien leur traitement !

3. Pourquoi y a-t-il **deux flyers différents** ?

Les flyers ont été développés en collaboration avec des patient.e.s, pharmaciens.ne.s et médecins. Ces consultations ont révélé des besoins différents selon si le flyer est remis en début de traitement (flyer initiation), ou lors d'un usage à long terme (flyer pour usage chronique). Le message du flyer initiation porte plutôt sur des aspects de sécurité du traitement ; le flyer pour traitement chronique aborde les aspects de dépendance et de surdose, et donne des explications au sujet des diverses recommandations. Le choix de remettre l'un ou l'autre flyer dépend de la situation dans les premières semaines de traitement.

Pour rappel, le flyer vise la prévention dans le contexte de la douleur aiguë ou chronique (hors douleurs oncologiques).



4. Est-il nécessaire d'utiliser la **salle conseil** pour remettre les flyers ?
Non, la remise de flyers s'inscrit dans la **continuité de votre conseil** de dispensation du médicament au comptoir, reprenant les mises en garde communément énoncées lors des remises. Si la situation est complexe ou que vous sentez que le.la patient.e est mal à l'aise de discuter des messages du flyers, vous pouvez l'inviter dans la salle conseil ou l'encourager à prendre connaissance des recommandations en lien avec son médicament à la maison plutôt qu'en pharmacie.

5. **L'équipe entière** (pharmacien.ne.s et assistant.e.s en pharmacie) doit-elle suivre la formation en ligne, gamifiée « Prévention des usages inappropriés des opioïdes en officine », proposée par Take Off Concept, pour distribuer les flyers DépendAntalgie?
Non, la formation est vivement recommandée, mais elle n'est pas obligatoire. L'inscription à la formation se fait sur la page [Projet DépendAntalgie - Ressources utiles pour les professionnelles et professionnels | Unisanté](#)). La formation traite des risques liés aux antalgiques opioïdes, et de la communication concernant ces risques. Il existe 2 versions de la formation (une pour les pharmacien.ne.s, 25 pts FPH; l'autre pour les assistant.e.s). Un.e pharmacien.ne formé.e peut par exemple former les assistant.e.s sur la thématique. A noter qu'une formation supplémentaire, traitant du bon usage des antalgiques opioïdes, sera bientôt disponible sur la page Projet DépendAntalgie. Elle est dédiée aux pharmacien.ne.s et sous forme de e-learning autonome.

6. Les assistant.e.s en pharmacie peuvent-ils.elles distribuer les flyers DépendAntalgie ?
Oui, ils.elles peuvent tout à fait les remettre, avec ou sans intervention additionnelle du.de la pharmacien.ne, comme complément à leur conseil lors de la remise.

7. Les flyers DépendAntalgie existent-ils **en d'autres langues** que le français ?
Oui, ils sont disponibles **en allemand** sur notre page Internet ([Projet DépendAntalgie - Ressources utiles pour les professionnelles et professionnels | Unisanté](#)).